

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION POUR L'INTERVENTION D'UN ARTISTE  
DANS LE CADRE DU PROJET "FAR WEST" À LA MÉDIATHÈQUE DU PÔLE  
CULTUREL À ALFORTVILLE**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre du projet « Far West » qui se déroule à la médiathèque du Pôle culturel à Alfortville, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir organise des rencontres entre des artistes et les usagers du réseau des médiathèques ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des vacataires pour participer à certaines de ces rencontres ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Une vacation de cinq services est créée pour l'intervention d'un artiste à la médiathèque du Pôle culturel à Alfortville le 25 avril 2018.

**ARTICLE 2 :** La rémunération de cet intervenant s'élève à 350 € nets (trois cent cinquante euros) soit 435.50 € bruts (quatre cent trente-cinq euros et cinquante centimes).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/03/18
Accusé réception le	12/03/18
Numéro de l'acte	DC2018/217

**ARTICLE 3 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 7 mars 2018.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/03/18
Accusé réception le	12/03/18
Numéro de l'acte	DC2018/217